

# PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU BUILDING BLOCK

## RESULTATS ET REDEVABILITE MUTUELLE

**Pays :** Madagascar

**Délégation :** *Comité Interministériel Post-Busan*, composé des institutions et départements ministériels suivants :

- Primature,
- Vice-Primature chargée de l'Economie et de l'Industrie,
- Vice-Primature chargée du Développement et Aménagement du Territoire,
- Ministère des Finances et du Budget (Présidant la conduite des activités)
- Ministère des Affaires Etrangères (non représenté au séminaire de Cotonou)

**MOT DE SYNTHÈSE :** Le séminaire renforce notre projet de mettre en place un Comité Interministériel Post-Busan au niveau national pour faire le suivi de la mise en œuvre des principes de l'Accord de Partenariat de Busan, en général et en particulier le building block Résultats et Rédevabilité Mutuelle. A cet effet, un Plan d'Action a été établi par le Comité Post-Busan pour rendre opérationnel les engagements.

Ce comité servira aussi de relais au niveau national (Point Focal) pour toutes questions liées au Building Block. Il est constitué des départements cités ci-dessus, conduit par le représentant du Ministère des Finances et avec comme facilitateur interne M. Isaora Zefania Romalahy ([rmizef@gmail.com](mailto:rmizef@gmail.com)).

Madagascar a déjà soutenu ce Building Block est adhère à ces principes depuis Busan en décembre 2011, et nous continuerons ainsi et sommes prêts à rendre ce Building Block un succès au niveau global, et surtout au niveau national.

Nos attentes : soutenir la tenue régulière d'échanges de bonnes pratiques entre les pays et organismes membres, un appui technique et financier à la mise en œuvre au niveau national, notamment de la part des donateurs soutenant le Building Block. A cet effet, nous avons le projet de mettre en place un basket-fund qui sera alimenté premièrement par la contribution nationale, et les partenaires au développement notamment ceux qui ont signés le Building Block.

AXES D'INTERVENTION	ACTIVITES
<b>Actions immédiate et à caractère général</b>	
Appropriation politique	Communication en Conseil de Gouvernement sur les résultats issus de l'atelier de Cotonou 21-23 novembre 2012
Appropriation des acteurs de développement	Organisation d'un atelier d'information, de sensibilisation pour une compréhension partagée des acteurs concernés (PTF/OSC/Parlement...)
<b>THEMATIQUE 1 : Produire des résultats de développement</b>	
Stratégie de développement	Elaborer une stratégie de développement au niveau national <ul style="list-style-type: none"> <li>- En coordination effective avec les stratégies régionales</li> <li>- Sur la base d'une approche territoriale (développement des territoires)</li> </ul>
	Renforcer l'utilisation du budget programme en fonction des priorités établies de la stratégie de développement <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des moyens et des ressources internes</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement de l'aide aux priorités nationales</li> </ul>
	<p>Promouvoir les mécanismes d'auto-enrichissement au lieu de se focaliser à la réduction de la pauvreté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion optimale des ressources existantes</li> <li>- Augmenter les ressources en prévision des défis évolutifs</li> <li>- Actions de croissance pour arriver à s'autofinancer</li> </ul>
Développement de capacités pour transformer les stratégies en résultats	<p>Identifier les besoins en capacité de l'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établissement d'un profil de capacité</li> <li>- mise en œuvre d'un programme de développement de capacité</li> </ul>
	<p>Constituer une « masse critique » de compétence, avec des contrats de performance pour l'administration, et en identifier aussi au sein de la société civile ...) pour garantir une pérennisation du système en cas de changement de Gouvernement,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- révision des cadres juridiques de la fonction publique pour prendre en considération le problème précis de turnover et d'absence de mémoire institutionnel</li> <li>- formation des formateurs</li> </ul>
<b>THEMATIQUE 2 : Mesurer, suivre et évaluer les résultats</b>	
Système de gestion des informations statistiques	<p>Appuyer et renforcer l'opérationnalisation du système statistique au service du développement indépendamment des objectifs des politiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- certification de tous résultats statistiques conformément aux standards internationaux</li> <li>- garantir l'autonomie des organes producteurs de données statistiques</li> <li>- décentralisation du système d'information</li> <li>- vulgarisation de l'utilisation des résultats statistiques auprès des citoyens</li> </ul>
	<p>Nécessité de coordonner et de mettre en cohérence les résultats produits par les différents systèmes de gestion des données</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prenant en compte la désagrégation régionale</li> <li>- prenant en compte l'aspect genre</li> </ul>
<b>THEMATIQUE 3 : Redevabilité mutuelle</b>	
Redevabilité mutuelle domestique	<p>Améliorer la transparence du budget et appropriation par le citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rendre disponible une répartition régionale et communale des allocations dans le budget</li> <li>- éditer le budget sous un format et un langage compréhensible par tout citoyen</li> <li>- accompagner ces actions par des mesures devant permettre à tout citoyen de comprendre le processus : les inciter à participer à l'exécution du budget grâce aux informations mises à sa disposition (campagne de sensibilisation, etc.)</li> </ul>
	<p>Promouvoir la participation citoyenne à la programmation du budget</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer le budget national tenant compte des expressions de besoins au niveau régional et communal</li> <li>- renforcer les capacités des parlementaires pour mieux analyser et décortiquer le budget national avant de l'entériner</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités <b>stratégiques, institutionnelles et opérationnelles des ANE</b> malgaches pour être des partenaires responsables, informés et compétents de la vie économique, politique et sociale aussi bien au niveau local que national</li> </ul>

Rédevabilité mutuelle vis-à-vis de la coopération avec les PTF	
Les informations sur la coopération au développement sont davantage partagées et accessibles	<p>a. Les informations contenues dans l'AMP sont analysées puis les résultats et recommandations sont partagés sous différentes formes : <i>élaboration et diffusion des Rapports Annuels et Notes trimestrielles sur la Coopération au Développement (émissions radio/TV,...)</i></p> <p>b. Les informations contenues dans l'AMP sont accessibles au public : <i>avoir un espace de travail public, mettre davantage de rapports dans la vue publique, réaliser des séances de sensibilisation – information – formation pour des groupes d'acteurs potentiellement intéressés (monde académique, journalistes, OSC, parlementaires,...) et avoir une campagne de communication public sur la disponibilité des informations.</i></p>
Les informations sur la coopération au développement contenues dans la base de données sur l'aide (AMP) sont améliorées (quantitativement et qualitativement)	<p>a. Les PTF améliorent encore la quantité et la qualité des données entrées dans l'AMP : <i>définir plus clairement le type d'informations attendues puis réaliser des séances de sensibilisation et de travail avec les PTF.</i></p> <p>b. Les informations concernant les interventions des ONG internationales et les coopérations décentralisées sont disponibles dans l'AMP : <i>poursuivre le processus de sensibilisation et de collecte puis finaliser l'intégration des données dans la base.</i></p> <p>c. La désagrégation régionale des données est améliorée et un système de géo-référencement mis en place : <i>réaliser des séances de sensibilisation auprès des PTF et des acteurs locaux pour obtenir des informations fiables, acquérir le module de géo-référencement de l'AMP</i></p> <p>d. Le module de suivi-évaluation des projets et programmes de la base AMP est exploité : <i>configurer l'AMP pour recevoir et visualiser les données liées aux résultats des interventions des PTF (coopérations décentralisées et ONGI incluses), collecter les informations, sensibiliser et former les PTF au remplissage de ce module.</i></p>
La concertation sur l'aide au développement est élargie et renforcée	<p>a. Le mécanisme de coordination de l'aide est ajusté pour impliquer le Gouvernement au niveau politique et stratégique ainsi qu'au niveau technique : <i>les PTF et le Gouvernement valident les propositions d'ajustement puis celles-ci sont mise en œuvre (nomination et participation de représentants du Gouvernement et de l'Administration dans les différents groupes).</i></p> <p>b. Les groupes sectoriels et thématiques des PTF s'ouvrent formellement aux parlementaires, aux collectivités territoriales, aux OSC et au Secteur Privé : <i>mise en place d'une commission parlementaire au niveau Chambre Basse et chambre haute pour canaliser les principes de la Redevabilité mutuelle et la culture de rendre compte aux citoyens</i></p> <p>c. Les différents acteurs concernés par le développement du pays (ministères, Parlement, collectivités territoriales, PTF, OSC-ONG, et Secteur privé) sont au fait des principaux enjeux de l'efficacité de l'aide : <i>organisation d'une conférence nationale, avec des invités de pays ayant une expérience avancée dans ce domaine</i></p>

<p>Une politique de l'aide au développement est élaborée et une division du travail est instaurée</p>	<p>a. Une politique de l'aide au développement est élaborée : <i>réaliser une étude préalable sur ce qui se fait dans d'autres pays puis, après un travail de concertation sur le contenu de cette politique, réaliser un document stratégique présentant celle-ci.</i></p> <p>b. Une division du travail est instaurée : <i>réalisation d'un état des lieux sur la répartition des interventions extérieures et sur les avantages comparatifs des différents PTF puis, lorsque Madagascar aura une nouvelle stratégie nationale de développement, réaliser un atelier sur la division du travail et ensuite, des supports d'information sur cette répartition.</i></p> <p>c. Les PTF renforcent leur positionnement respectif (qualité et redevabilité) : <i>réaliser annuellement une évaluation des PTF (dans un premier temps essentiellement la perception puis à terme les résultats).</i></p>
<p>Madagascar améliore ses connaissances et pratiques en matière de responsabilité mutuelle</p>	<p>Acquérir les bonnes pratiques, d'autres pays, dans le domaine de la responsabilité mutuelle, notamment autour de l'inscription de l'aide extérieure dans le budget de l'Etat</p>
<p>Décentralisation du mécanisme national au niveau des régions (aussi bien en ce qui concerne la redevabilité domestique que la redevabilité vis-à-vis des PTF</p>	<p>Intégrer dans les mécanismes de coordination du développement existants au niveau des régions la problématique de la coordination de l'aide en général, et en particulier la Rédevabilité Mutuelle</p>